



## Arrosage espace vert

-----  
Par MarieAnne

Bonjour,

Dans notre département, des restrictions d'eaux sont imposées en raison de la sécheresse (jaune). Ainsi, il est interdit d'arroser les espaces verts. Il y a dans notre village un arbre centenaire qui souffre beaucoup de la sécheresse. Ma question est la suivante : puis-je, en tant que citoyen, arroser cet arbre avec de l'eau utilisée ? Je veux dire de l'eau légèrement souillée, par exemple celle du dernier rinçage du linge qui a été lavé à la main. Ou est-ce également interdit ?

Quelqu'un peut-il me poser des problèmes juridiques si j'arrose cet arbre avec de l'eau usée ?

Merci d'avance de votre estimation.

Bien cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes spécialiste des arbres ? Comment savez-vous que cet arbre souffre ? Parfois arroser un végétal qui se défend correctement peut le tuer.

De plus votre eau de lavage peut aussi faire plus de mal que de bien, sachant que cette eau contient des résidus de détergent.

Si l'arbre appartient à la commune, faites part au maire de votre inquiétude, ou encore rapprochez vous des services de l'ONF.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Oui, vous risquez qu'il vous soit reproché de jeter vos eaux usées dans l'espace public.

Un arbre centenaire consomme plusieurs dizaines de litres d'eau par jour, et a des racines très profondes. Vous ne lavez sans doute pas assez de linge pour pouvoir l'arroser de façon utile de toute manière.

Cet arbre a dû traverser les pires sécheresses du 20<sup>e</sup> siècle, dont la série qui a frappé entre 1949 et 1960, ou la fameuse sécheresse de 1976.

-----  
Par Burs

bonjour,

et on soulignera que des arbres centenaires il en existe par millier. Ca n'est pas des arbres remarquables pour autant.